



COMMUNE DE LATTAINVILLE

Compte rendu de la réunion de conseil municipal en date du **9 JUILLET 2014**

L'an deux mille quatorze, le 9 juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de : M. Samuel LEVALLOIS, Maire

Présents :

Monsieur Samuel LEVALLOIS, Maire

Monsieur Laurent STEINER, adjoint

Mesdames et Messieurs Roddy ANDRE, Philippe CHATELAIN, Jean-Louis DELAGRAINGE, Jocelyne LEHOT-HEURET, Gaëlle LAINE, Jacqueline MARHINO et Nicolas VIAUD.

Absente excusée : Madame Martine JORE

Absent (pouvoir) : Michel HEURET (Jocelyne LEHOT-HEURET)

Secrétaire de séance : Jean-Louis DELAGRAINGE

Date de convocation : 03 juillet 2014

<u>Ordre du jour</u>	
1. Sivom – rétrocession matériel	3. Primes personnel
2. Concession cimetièrre	4. Questions diverses

Le précédent compte-rendu a été lu, accepté et signé.

Monsieur le Maire demande la possibilité de rajouter à l'ordre du jour :

- . une délibération relative au très haut débit
- . une délibération visant à lui permettre de se faire rembourser 2 factures de téléphone qu'il a du régler sur son compte personnel.

Les membres du Conseil Municipal ont accepté cette demande.

1. SIVOM – RETROCESSION MATÉRIEL délibération 2014.027

Monsieur le Maire indique que lors de la dernière réunion de SIVOM, les membres du conseil syndical se sont entendus pour racheter, selon les besoins de chacun, le matériel existant.

Messieurs Levallois et Steiner ont posé une option sur le matériel suivant :

- . une tondeuse : 500€
- . une pompe : 100€
- . un souffleur : 150€
- . un taille-haie : 200€

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont donné leur aval à l'unanimité et pouvoir à Monsieur le Maire pour passer les transactions ou opérations comptables à réaliser auprès du trésor public

COMMUNE DE LATTAINVILLE

2. CONCESSION CIMETIERE délibération 2014.028

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur BATTEUR demeurant 12 rue de Delincourt à Lattainville l'a informé de son souhait de revendre à la commune la concession achetée en octobre (concession n°35 – durée 30 ans) pour 138€.

Monsieur le Maire propose de racheter à Monsieur Batteur ladite concession et de faire le nécessaire pour que la somme de 138€ lui soit remboursée.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont donné leur aval à l'unanimité et ont chargé des démarches nécessaires à réaliser auprès des services du trésor public.

3. PRIMES DU PERSONNEL

Adjoint technique : **délibération 2014.029**

Monsieur le Maire indique que l'adjoint technique bénéficiait jusqu'à présent d'une indemnité d'administration et de technicité versée annuellement (prime versée au profit des cadres d'emploi d'adjoint technique selon des montants de référence annuels réglementaires et des coefficients multiplicateurs 1 à 8).

Après délibération, il est décidé à l'unanimité de reconduire à l'identique de l'année précédente la prime de l'intéressée.

Monsieur le maire est chargé de la rédaction de l'arrêté individuel correspondant.

Adjoint technique : **délibération 2014.030**

Monsieur le Maire indique que l'agent technique bénéficie d'une prime de régie d'un montant brut annuel de 110€.

Il propose au conseil municipal de faire bénéficier cet agent de sa prime en intégralité sans tenir compte de son prochain départ en retraite (on ne proratisera pas la prime).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité la proposition de Monsieur le maire et le chargent de la rédaction de l'arrêté individuel correspondant.

Secrétariat : **délibération 2014.031**

Monsieur le Maire indique qu'il serait plus adapté, à la situation du secrétariat de mairie, de lui faire bénéficier à compter de son entrée dans la collectivité -1^{er} juillet 2014- d'une prime de fonction et de résultat (PFR) en lieu et place des primes précédemment votées (IFTS et IEMP -délibération 2014.025 et 2014.026 du 11 juin 2014).

Cette prime se décompose en 2 parties cumulables entre elles :

- . une part liée aux fonctions exercées par l'agent (responsabilité, niveau d'expertise, sujétions spéciales liées aux fonctions)
- . une part liée aux résultats de la procédure d'évaluation individuelle et à la manière de servir au regard des objectifs fixés.

Cette prime est instituée selon les modalités suivantes :

COMMUNE DE LATTAINVILLE

- . prime annuelle de référence 2500€ annuels pour la prime de fonction (coefficient applicable de 1 à 6),
- . prime annuelle de référence de 1800€ annuels pour la prime de résultat (coefficient applicable de 0 à 6),
- . proratisation tenant compte du nombre d'heures réalisées dans la collectivité.

Monsieur le Maire propose également de mensualiser ces 2 primes.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, décident à l'unanimité ces propositions et chargent Monsieur le Maire de la rédaction des documents afférents.

4. DIVERS

Très haut débit : compétence Comcom **délibération 2014.032**

Monsieur le Maire informe les membres de son conseil que la Communauté de communes du Vexin-Thelle a proposé aux communes de prendre une compétence « Très haut débit ». Ceci permettrait à nos communes d'avoir plus de « poids » dans l'installation de la fibre. Il faut savoir, que pour Lattainville, ces travaux sont estimés à 25 000€ et devraient être réalisés en 2018.

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à l'unanimité pour que Lattainville accepte de transmettre cette compétence à la communauté de communes.

Remboursement frais Monsieur Levallois : **délibération 2014.033**

Monsieur Levallois explique qu'il a dû, par deux fois, pour des problèmes de retard de paiement, régler des factures de téléphone SFR concernant la commune pour éviter que le téléphone ne soit coupé.

Il a dû régler avec sa carte bleue personnelle les sommes de 31.63€ et 24.97€.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour que ces sommes soient immédiatement remboursées par la trésorerie à Monsieur Levallois.

Travaux :

Étanchéité parking : la subvention accordée pour réaliser les travaux d'étanchéité du parking a été prorogée. Les travaux devront être réalisés avant le 13 septembre prochain si l'on veut bénéficier de la subvention.

Une déclaration préalable est envoyée aux services préfectoraux afin de fermer le parking afin de stocker du matériel.

Travaux de voirie : Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la subvention concernant les travaux de voirie a été acceptée. Il conviendra, dès réception de l'accord définitif, de renvoyer le dossier permettant le versement de la subvention.

École : il conviendra de réaliser des travaux de peinture, de remplacer un lavabo et de refaire le joint d'étanchéité de la porte.

Aire de jeux : les travaux de terrassement sont quasiment terminés. Les aménagements seront réalisés au fur et à mesure.

COMMUNE DE LATTAINVILLE

Commissions / participants :

. Finances et budget : Samuel Levallois, Gaëlle Lainé, Jacqueline Marinho

. Communication : Philippe Chatelain, Samuel levallois, Michel heuret

. Animations, culture et tourisme : Martine Jore, Jocelyne Lehot, Philippe Chatelain, Michel Heuret, Jacqueline Marinho

. Travaux, environnement, urbanisme, voirie : Laurent Steiner, Jean-Louis Delagrainge, Roddy André, Nicolas Viaud

. Cimetière : Martine Jore, Philippe Chatelain, Jacqueline Marinho, Jocelyne Lehot, Gaëlle Lainé.

Gaëlle Lainé sera présente aux réunions SIVOM des écoles avec Monsieur Lavallois.

Plantations d'automne : Philippe Chatelain fera une communication à ce sujet

Parking Aires d'en bas : désherbage des caniveaux à prévoir.

14 septembre : 13 exposants seront présents, 37 personnes ont également répondu. Il conviendra de demander à la paroisse le droit d'utiliser l'église.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire,
Samuel LEVALLOIS



Le secrétaire de séance

Les adjoints

Les conseillers municipaux